

Une formation-action au cours de laquelle vous réalisez votre Document Unique qui sera validé par notre consultant. Une animation privilégiant l'interactivité et l'échange d'expériences.



Emmanuel DUFLO

Conseiller hygiène et sécurité
Cerfrance Seine Normandie



Différentes dates
prévues : nous consulter



1 journée



Prix public : 370 € H.T
Option repas (22€ HT)



Différentes agences
Cerfrance Seine
Normandie : nous
consulter



PMR : Toutes les agences
peuvent vous recevoir
sauf à Cany-Barville,
Montivilliers, Verneuil
d'Avre et d'Iton. Merci de
contacter Fabienne GOULEY
(Référénte handicap) - Tél :
02.35.59.64.70



SERVICE FORMATION

Cerfrance Seine Normandie
Chemin de la Bretèque
CS 40584
76235 Bois-Guillaume Cedex

N° déclaration d'activité :
23 76 05313 76

INSCRIPTIONS

Contacts :

Mail : formation@sn.cerfrance.fr

Pauline ETARD
Assistante du service formation
Tél. 06 76 76 88 37

Amélie FILLÂTRE
Assistante du service formation
Tél. 07 88 46 50 92

Delphine SARAIVA
Responsable du service formation
Tél. 06 31 53 52 17

Réaliser son document unique



PRÉREQUIS : Aucun



PUBLIC VISÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chefs d'entreprises ou toutes personnes souhaitant réaliser son Document Unique de Prévention des Risques Professionnels et plus particulièrement les employeurs de main d'oeuvre de Haute-Normandie et départements limitrophes.



LE CONTEXTE

Souvent vécu comme une contrainte administrative, le Document Unique est une formalité obligatoire. C'est aussi l'opportunité de mener une réflexion sur la prévention des risques au sein de son Entreprise.

Cerfrance Seine Normandie propose cette formation qui allie les apports théoriques et travaux dirigés.

A la fin de la journée, votre Document Unique sera réalisé.



OBJECTIFS GENERAUX

- Être en règle avec la législation ;
- Analyser les risques dans l'entreprise ;
- Réaliser un plan d'amélioration.



PROGRAMME - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaître la réglementation en matière d'accident du travail

- Obligation pour l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs ;
- Obligation de mettre en oeuvre des principes généraux de prévention des risques professionnels ;
- Obligation de procéder à l'évaluation des risques professionnels.

Connaître les éléments constitutifs du Document Unique

- Les risques du poste de travail ;
- La cotation du risque ;
- Les mesures de prévention existantes ;
- Les actions de prévention.

Savoir réaliser son Document Unique (Périmètre juridique, géographique, unités de travail, cotation des risques, dangers particuliers, mesures de protections déjà prises, plan d'actions)

- Prise en main de la caisse à outils ;
- Utilisation de l'outil informatique Xpert, des vidéos ;
- Navigation dans la base documentaire.

Finaliser et valider son Document Unique d'évaluation des risques

- Lien entre les situations de travail rencontrées et le plan d'actions santé et sécurité
- Intégration du plan d'actions prévention dans Xpert (outil QHSE)



METHODES / MOYENS, MODALITÉS PEDAGOGIQUES

- Présentation en début de journée / tour de table avant et après formation.
- Distribution de supports - Cas réel - Utilisation outil Xpert - Plan d'actions.
- Evaluation des capacités acquises : Quizz - auto-positionnement.
- Evaluation de la satisfaction : fiche d'évaluation.
- Un Certificat de réalisation sera remis à chacun des participants.
- Catégorie de l'action de formation : Adaptation et développement des compétences.
- Modalité d'apprentissage : présentiel
- Délai d'accès aux formations : il tient compte des besoins formalisés par l'entreprise ou le participant. Prévoir un temps minimum de 6 semaines avant le début de la formation.